

QU'EST CE QUE LE BNSSA ?

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) appelé nageur sauveteur ou aussi sauveteur aquatique, assure la surveillance des baignades d'accès gratuit et, dans certains cas, la surveillance de baignade d'accès payant.

RÔLES DU BNSSA

- Prévenir les usagers des risques de la baignade et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.
- Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.
- Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

CADRE D'EMPLOI

Il existe différents types de baignades que le BNSSA pourra être amené à surveiller :

- Tous les lieux de baignades d'accès gratuit (plages, lacs...)
- Tous les lieux d'accès payants en compagnie d'un Maître Nageur Sauveteur ou en autonomie par dérogation préfectorale.

PRÉ REQUIS POUR TRAVAILLER EN TANT QUE SAUVETEUR AQUATIQUE :

- Etre âgé d'au moins 18 ans.
- Etre titulaire du BNSSA
- Etre titulaire du PSE 1 à jour de formation continue

LE BNSSA EST AUSSI UN PRÉ REQUIS POUR LE MÉTIER DE MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR

Notre partenaire S.EAU.S forme au métier de Maître Nageur Sauveteur



INFOS COMPLÉMENTAIRES

 60 Rue Christian Lacouture 69500 BRON

 info@almns.org

 04 72 81 93 69

